

NOTICE TELESERVICES : Gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

Sommaire

Sommaire	1
Objet de la notice	2
A qui s'adresse cette notice ?	2
Pré-requis	2
Gestion des contrats de paiement de l'impôt sur le revenu	3
Le guide pas à pas pour gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu	4
1. Se connecter sur http://www.impots.nc	1
a. Accéder à l'espace fiscal personnel	5
b. Accéder à l'espace fiscal d'un tiers	7
2. Accéder au service « Gérer les contrats de paiement »	3
3. Etablir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu)
Gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu 1	1
1. Consulter le contrat de paiement	1
2. Contacter la Paierie	2
3. Modifier le compte bancaire	2
Consulter les échéances de votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu	3
1. Echéances d'un contrat de mensualisation	Ś
2. Echéances d'un contrat de prélèvement à l'échéance1	Ś
Autre notices	Ś



Objet de la notice

Cette notice explique comment gérer un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu : le consulter, le créer (sous certaines conditions), modifier le compte bancaire associé au contrat ou encore, contacter la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

A qui s'adresse cette notice ?

Cette notice s'adresse à toutes les personnes physiques souhaitant établir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie ou consulter un contrat déjà établi ainsi que les échéances relatives au contrat de mensualisation ou de prélèvement à l'échéance.

Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, il faut :

1- **disposer d'un compte personnel.** Voir la notice « Créer mon compte personnel » pour plus d'informations

2- être abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne ». Voir la notice « S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne » » Dans le cas où vous souhaitez utiliser le service pour un tiers

3- disposer d'une délégation pour le compte d'un tiers (personne physique) avec le service « Gérer les contrats de paiement » activé.

Voir la notice « Effectuer des démarches fiscales en ligne pour un tiers » Ce troisième pré-requis est valable seulement dans le cas où le contrat de paiement concerne un tiers.



Gestion des contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

Les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu sont établis avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

La direction des services fiscaux offre aux contribuables, via le site <u>www.impots.nc</u>, la possibilité de :

- ➤ Consulter un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu préalablement établi avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie
- > Etablir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu si les conditions suivantes sont réunies :
 - Ne pas disposer d'un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu
 - Se situer dans la période d'ouverture de la campagne d'adhésion aux contrats de paiement de l'impôt sur le revenu.

A tire d'exemple, et concernant le paiement de l'impôt sur le revenu de 2014, ces périodes sont définies comme suit :

- Adhésion à la mensualisation : entre le 01/11/2014 et le 31/01/2015
- Adhésion au prélèvement à l'échéance : entre le 01/11/2014 et le 30/06/2015
- Avoir payé un montant minimum d'impôt sur les revenus de 2013 défini par contrat :
 - Adhésion à la mensualisation : 10 000 XPF
 - Adhésion au prélèvement à l'échéance : 30 000 XPF



Le guide pas à pas pour gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

1. Se connecter sur http://www.impots.nc

Cliquez sur « S'identifier avec NC Connect ».



Saisir l'adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte (notice 1 « Créer mon compte personnel »).

Se connecter	Créer un compte NC Connect
Vous avez été redirigés ici pour vous connecter avec NC Connect	Accèdez aux services publics en ligne de Nouvelle- Calédonie avec un seul nom d'utilisateur et mot de
Votre email	passe. NC Connect est conçu pour protèger votre vie privée et votre sècurité.
A Votre mot de passe 📀	Créer un compte

Cliquer sur le bouton « Se connecter »



La page suivante est affichée :



Si vous souhaitez gérer votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu, allez à la partie « <u>a. Accéder à</u> <u>l'espace fiscal personnel</u> » page 6

Si vous souhaitez gérer le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu d'un tiers qui vous a délégué la gestion de ses contrats de paiement en ligne, aller à la partie « <u>b. Accéder à l'espace fiscal d'un tiers</u> » page 7



a. Accéder à l'espace fiscal personnel

Sur la page d'accueil à l'étape « Se connecter sur http://www.impots.nc » page 4

> Cliquer sur le bouton « Effectuer vos démarches »

Votre espace personnel est affiché :





b. Accéder à l'espace fiscal d'un tiers

Sur la page d'accueil à l'étape « Se connecter sur http://www.impots.nc » page 4

> Cliquer sur le bouton « Effectuer des démarches »

La page de recherche de tiers est affichée :

Note :

- Si vous avez une délégation pour un seul tiers, le dossier de ce tiers sera directement affiché sans passer par l'écran de recherche.

- Les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ne concernent que les personnes physiques.

	1		28		🖂 Contact	🕢 Aide en ligne		
	the second secon	- free	VOSDEMADOUTO		UPOND Jean			
S ■ DSF		FI	FISCALECTIVES		/oir mon profil	🔀 Déconnexion		
Direction des Service	es 🔪	al l'aller	ENLIG	NE		_		
Fiscaux								
In Accueil		Démarch	nes personnelles	🐯 Déma	arches pour ur	n tiers		
	Accueil) Dé	émarches tiers						
ŀ	Recherch	e						
-	Rechercher un dossier par RID ou par Nom / Raison sociale pour effectuer une démarche							
	RID	Nom / Raison Sociale		Mois de clôture	~	Rechercher		
	RID	Nom / Raison sociale	Mois clôture	Date d'ajout	Adm.	inistrateur Action		
						Voir		
	9999999	SARL SOCIETE X	Décembre	07/02/2013	Principal	٩,		
	9999990	SARL SOCIETE XX	Décembre	07/02/2013	Principal			
L								
A	ffichage de 1 à	à 2 sur 2			Nombre d'élér	ments par page 10 💌		
						Une seule page trouvée		

> Cliquer sur l'action « Voir » du dossier pour lequel vous souhaitez faire une déclaration.



2. Accéder au service « Gérer les contrats de paiement »

Dans le bloc « Gérer », cliquer sur le lien « Gérer les contrats de paiement » et consulter le bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

Note :

Si vous n'avez pas cette fonction dans le menu, il faut aller dans « Gérer les délégations » et cocher le service « Gérer les contrats de paiement » pour votre compte. cf. Notice « Déléguer des services ».

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

Cas Nº1 : Il n'existe aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour le foyer fiscal

Vous n'avez adhéré à aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu.

Vous pouvez opter pour:

• Le prélèvement mensualisé de votre impôt sur le revenu de 2014.

+ Etablir un contrat de mensualisation

• Le prélèvement à l'échéance de votre impôt sur le revenu de 2014.

L'adhésion au prélèvement à l'échéance de l'impôt sur les revenus de 2014 n'est possible que si le montant de l'impôt 2013 du foyer est d'au moins 30 000 CFP.

- Si la date du jour se situe en dehors des périodes d'adhésion aux contrats de paiement, un message précisera que l'établissement du contrat est impossible.
- Si la date du jour se situe dans la période d'adhésion aux contrats de paiement mais que le montant de l'impôt sur le revenu de l'année précédente ne permet pas l'adhésion, un message le précisera.
- Si la date du jour se situe dans la période d'adhésion aux contrats de paiement et que le montant de l'impôt sur le revenu de l'année précédente permet l'adhésion, le bouton « Etablir un contrat de mensualisation » et/ou « Etablir un contrat de prélèvement à l'échéance » seront affichés.

<u>**Cas N°2**</u> : Il existe un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour le foyer fiscal.

Contrat de prélèvement à l'échéance	Consulter le contrat
Identifiant : PRE201415957 Etat : Actif	Contacter la Paierie
Compte : BCI 21384502016	Modifier le compte bancaire

Dans ce cas, les opérations suivantes sont possibles :

- Consulter le contrat
- Contacter la Paierie
- Modifier le compte bancaire



3. Etablir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu

Cliquer sur le menu « Etablir un contrat de mensualisation » ou « Etablir un contrat de prélèvement à l'échéance ».

La page suivante est affichée :

Formulaire				
Formulaire de création d'un contrat de mei	nsualisation de	e l'impôt sur le re	evenu	
L'établissement d'un contrat de mensualisation consiste La mensualisation prendra effet à partir de Février 2015 s'échelonneront de février à novembre et serons opérés	e à saisir le RIB du et concernera l'imp tous les 10 du moi	compte bancaire à p ôt sur les revenus de s sans aucun frais ba	rélever. • 2014. Vos prélèvem ancaire.	ent
Pour plus de détails concernant le fonctionnement de la	mensualisation, c	liquer sur 👩 .		
Données bancaires				
Nom du titulaire [*]				
	Code Banque [*]	Code Guichet [*]	N° de compte [*]	CIé RIB [*]
Compte bancaire				
Adresse inscrite sur le RIB				
Point de remise				
Complément				
Numéro et libellé de voie				
Boîte Postale				
Code postal et localité*				
Pays*	NOUVELLE-CALE	DONIE 🛛 💌		
J'opte pour le paiement mensualisé de mon impôt*				
Retour	Valider			

Note :

- Vous ne pouvez établir qu'un seul contrat de paiement de l'impôt sur le revenu concernant votre foyer fiscal.

- Pour plus d'informations concernant le fonctionnement de la mensualisation et du prélèvement à l'échéance, cliquez sur l'info-bulle bleue « i ».

> Saisir les informations et cliquer sur « Valider »



La page suivante est affichée :

Formulaire Autorisation	
Autorisation de prélèvement	
Votre demande de création d'un contrat de mensualisation de l'impôt sur le revenu a été enregistrée et sera transmise à la Paierie de Nouvelle-Calédonie.	
Vous devez maintenant télécharger l'autorisation de prélèvement, l'imprimer, la signer et l'envoyer à votre banque accompagné d'un	RIB.
Si une tentative de prélèvement est effectuée sans que vous n'ayez envoyé l'autorisation de prélèvement à votre banque, des frais pourront être émis par votre banque pour non respect de cette obligation.	
Télécharger l'autorisation Retour	

- > Cliquez sur « Télécharger l'autorisation »
- > Enregistrez le document sur votre ordinateur
- ➤ Imprimez le document
- Signez le document et envoyez le par courrier postal à votre banque (ou à la banque du tiers) en joignant un RIB

Note :

- Le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu est établi avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie. Une fois la création du contrat confirmée, le contrat sera à l'état « Actif ». En attendant cette prise en charge, le contrat sera à l'état « Création en cours ».

- Si le contrat de paiement concerne votre espace « Démarches personnelles », envoyer le document à votre banque. Si le contrat de paiement concerne l'espace « Démarches pour un tiers », envoyer le courrier à la banque du tiers en question.

- <u>veillez à bien transmettre l'autorisation à la banque, sinon, dans le cas où un prélèvement est réalisé, des</u> <u>frais de rejet peuvent être facturés par celle-ci (cf. conditions tarifaires de la banque).</u>



Gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

1. Consulter le contrat de paiement

Vous avez la possibilité de consulter le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu. Vous pourrez ainsi visualiser les données relatives au contrat d'adhésion (identifiant et état) mais également les données bancaires.

➤ Pour cela, cliquer sur le bouton « Consulter le contrat » sur la page « Consulter les contrats de paiement », bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

	/ I.I.	<u>^</u>					
Consulter le contrat de prélèvement à l'échéance de l'impôt sur le revenu							
Voici ci-dessous un récapitulatif des informations relatives à votre contrat de prélèvement à l'échéance de l'impôt sur le revenu.							
L'envoi de l'autorisation du prélèvement accompagnée d'un RIB à votre banque est obligatoire avant le prélèvement d'un impôt. Des frais pourront être émis par votre banque en cas de non respect de cette obligation.							
Pour plus de détails concernant le contrat de prélèvement à l'échéance, cliquer sur 😗 .							
Contrat d'adhésion							
Identifiant	PRE20141595	7					
Etat	Actif						
Données bancaires							
Banque	BANQUE CALE	DONIENNE D'INVESTI	SSEMENT				
Nom du titulaire							
	Code Banque	Code Guichet	N° de compte				
Compte bancaire	17499	00080	21384502016				
Adresse inscrite sur le RIB							
Point de remise							
Complément							
complement							
Numéro et libellé de voie							
Boîte Postale							
Code postal et localité							
Pays		×					
Retour	Télécharger	l'autorisation					



2. Contacter la Paierie

Les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu sont établis avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

Si vous souhaitez signaler une modification à apporter à votre contrat ou poser une question, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet.

▶ Pour cela, cliquer sur le bouton « Contacter la Paierie» sur la page « Consulter les contrats de paiement », bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

Votre message sera envoyé par courrier électronique à la Paierie de Nouvelle-Calédonie qui vous répondra directement à l'adresse électronique de votre compte fiscal en ligne.

3. Modifier le compte bancaire

Vous avez la possibilité de modifier le compte bancaire associé à votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu, qu'il s'agisse d'un contrat de mensualisation ou de prélèvement à l'échéance.

Pour cela, cliquer sur le bouton « Modifier le compte bancaire» sur la page « Consulter les contrats de paiement », bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

Formulaire de modification du compte bancaire du contrat de prélèvement à l'échéance de l'impôt sur le revenu							
Le compte bancaire actuellement associé à votre contrat est : BCI 21384502016							
La modification du compte bancaire consiste à saisir le RIB du nouveau compte bancaire à prélever. Cette demande sera transmise à la Paierie de Nouvelle-Calédonie. En attendant sa prise en compte, tous les prélèvements bancaires seront opérés sur le compte bancaire précédent.							
Données bancaires							
Nom du titulaire [*]							
Compte bancaire	Code Banque*	Code Guichet*	N° de compte [*]	CIÉ RIB*			
Adresse inscrite sur le RIB							
Point de remise							
Complément							
Numéro et libellé de voie							
Boîte Postale							
Code postal et localité [*]							
Pays*	NOUVELLE-CALE	DONIE 💌					
Retour	Valider						

Pensez à imprimer l'autorisation de prélèvement pour la déposée à votre banque signée accompagnée d'un rib.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Note :

- Le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu est géré par la Paierie de Nouvelle-Calédonie. Une fois le compte bancaire associé à votre contrat modifié, le contrat sera à l'état « Modification du compte bancaire en cours ». Dans cet intervalle de temps, tous les prélèvements bancaires prévus seront opérés sur le précédent compte bancaire.

- Une fois la modification prise en compte par la Paierie de Nouvelle-Calédonie, le contrat sera de nouveau à l'état « Actif ».

Consulter les échéances de votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu

Si vous possédez déjà un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu, vous pouvez retrouver les échéances dues, passées et à venir, pour l'année en cours en cliquant sur le menu « Synthèse Impôt sur le Revenu ».

L'écran affiche les éléments suivants :

- le contrat de paiement
- Le numéro de l'échéance
- La date de prélèvement
- Le compte bancaire sui sera prélevé
- Le montant de l'échéance
- L'état du prélèvement de l'échéance

1. Echéances d'un contrat de mensualisation

Ces échéances sont au nombre de dix, de Février à Novembre.

2. Echéances d'un contrat de prélèvement à l'échéance

Ces échéances sont au nombre de trois, deux acomptes prévisionnels et un solde.

Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services

Toutes ces notices sont disponibles sur la page d'accueil de <u>http://www.impots.nc</u> dans la rubrique « Notices » (menu bleu à gauche).